



ORDRE DES **PHARMACIENS** DU QUÉBEC

QUESTIONNAIRE PRÉINSPECTION- INSPECTION

Installation globale

Organisation du circuit du médicament et des soins et services pharmaceutiques en établissement de santé

NOM DE L'INSTALLATION (NO ETABL)
(NOM DU CISSS/CIUSSS)
ADRESSE COMPLÈTE DE L'INSTALLATION
NOM DU CHEF DE DÉPARTEMENT (no membre)

NO DOSSIER :

Date de remise du document : 5 jours ouvrables avant l'inspection

Direction des services professionnels
Inspectrices : Pascale Gervais et Pascale Blaise , pharmaciennes
Dates de l'inspection :

Informations sur l'installation et le département de pharmacie

Dans le document suivant, nous utiliserons le terme installation pour l'installation ciblée par l'inspection et le terme établissement pour l'ensemble du CISSS ou CIUSSS. Assurez-vous de répondre aux diverses sections en fonction de l'installation ciblée par l'inspection à moins qu'il ne soit précisé autrement.

Mission de l'installation (CH, CHSLD, etc.) :	
Nombre de lits de courte durée	
Nombre de lits de longue durée	
Nombre de pharmaciens assignés à l'installation (nombre absolu et en ETC)	
Nombre d'ATP assignés à l'installation (nombre absolu et en ETC)	
Nombre d'employés de soutien administratif (nombre absolu et en ETC)	
Nombre de pharmaciens à la distribution / jour pour l'installation ciblée	
Nombre d'ATP à la distribution / jour pour l'installation ciblée	
Impartition ou centralisation des services Si oui, spécifier :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Technologies et services disponibles

COCHER ET PRÉCISER S'IL Y A LIEU.

Logiciel informatique (nom) :

Cabinets décentralisés

Chariots unidose

Robot(s) (nom) :

Ensacheuses

Numérisation des ordonnances

Dossier médical électronique

Lecteur de code à barres

Service de préparation magistrale stérile

Service de préparation magistrale non stérile

Autres, précisez :

Heures d'ouverture de la pharmacie

Dimanche:	:	à	:
Lundi :	:	à	:
Mardi :	:	à	:
Mercredi:	:	à	:
Jeudi :	:	à	:
Vendredi :	:	à	:
Samedi :	:	à	:

Unités de soins où les soins pharmaceutiques sont implantés (présence d'un pharmacien)

LES ÉNUMÉRER :

Unités de soins où le pharmacien est disponible en consultation

LES ÉNUMÉRER :

Unités de soins où aucune activité de soins pharmaceutiques n'est offerte

LES ÉNUMÉRER :

Comités ou groupes de travail de l'installation dans lesquels les pharmaciens de l'installation sont impliqués

LES ÉNUMÉRER :

Comités ou groupes de travail de l'établissement dans lesquels les pharmaciens de l'installation sont impliqués

LES ÉNUMÉRER :

Les deux questions suivantes vous sont présentées afin de vous préparer à l'inspection. Nous vous proposons d'y répondre de façon sommaire en sachant qu'elles seront discutées plus amplement lors de la visite des inspecteurs.

1- Quels sont les projets de gestion du département de pharmacie en cours au sein de l'installation?

2- Selon vous, quels sont les leviers et les obstacles en lien avec l'atteinte des standards de pratique au sein de l'installation?

Rencontre avec les pharmaciens / membres du département de pharmacie

Objectifs des rencontres

Les jours de l'inspection, un membre de l'équipe de gestion doit être disponible en tout temps pour répondre aux différentes questions des inspecteurs. Le chef de département de pharmacie peut désigner un pharmacien responsable de l'inspection, comme l'adjoint à l'installation. Cependant, il doit obligatoirement être disponible pour une rencontre en fin d'inspection.

Pharmacien responsable de l'inspection (s'il y a lieu) :

Tout au long de la visite des inspecteurs, des rencontres sont possibles avec les pharmaciens ou les membres du personnel du département de pharmacie. Ces rencontres permettent aux inspecteurs de remplir le questionnaire d'inspection. En discutant avec les personnes-ressources qui sont responsables des différentes activités du département, l'inspecteur est en mesure d'obtenir les précisions nécessaires. Les rencontres avec quelques pharmaciens permettent aux inspecteurs d'obtenir l'opinion de ceux-ci sur différents sujets, par exemple, les services pharmaceutiques en général, la place des pharmaciens dans l'établissement, les défis à relever, etc.

Rencontre avec les dirigeants

Dans le cadre de cette inspection, une rencontre entre le supérieur immédiat du chef de département de pharmacie et les inspecteurs est à prévoir au cours de la 2^{ème} journée. Des rencontres avec les autres dirigeants sont toujours possibles, à la demande de ceux-ci, du chef de département de pharmacie ou des inspecteurs, selon la situation.

Objectifs des rencontres :

Le but des rencontres avec les différents dirigeants lors de l'inspection est de faire un portrait de la position de la direction de l'établissement sur la situation générale de l'installation inspectée, les services pharmaceutiques en général, la place des pharmaciens au sein de l'installation et de l'établissement, les principaux problèmes vécus et les pistes de solutions possibles et envisageables. De plus, l'inspecteur fait alors part de certaines de ses observations d'une façon neutre, sans prendre position sur le contenu du rapport qui suivra l'inspection.

Les principaux dirigeants pouvant être rencontrés sont les suivants :

- Directeur des services infirmiers
- Président du CMDP
- Directeur des services professionnels
- Président directeur général

Logistique :

La durée prévue pour chaque rencontre est de trente (30) minutes. Dans le cas où l'inspecteur aurait à rencontrer plusieurs dirigeants au cours de la même demi-journée, il est fortement suggéré de prendre les rendez-vous à des intervalles de 45 minutes à une heure.

Horaire prévu pour les rencontres :

Supérieur immédiat du chef de département de pharmacie

Nom :

Fonction :

Endroit :

Date/Heure :

Autre dirigeant

Nom :

Fonction :

Endroit :

Date/Heure :

Autre dirigeant

Nom :

Fonction :

Endroit :

Date/Heure :

Autre dirigeant

Nom :

Fonction :

Endroit :

Date/Heure :

Questionnaire d'inspection

Le questionnaire d'inspection doit être rempli en tenant compte des soins et services pharmaceutiques établis dans l'installation de même que tous les centres desservis par la pharmacie de l'installation (ex. : CHSLD). La section *Commentaires* précise certaines questions.

ORGANISATION ET SÉCURITÉ DES SOINS ET SERVICES PHARMACEUTIQUES					
			À l'usage de l'inspecteur		
	Oui	Non	Oui	Non	Commentaires
1. Une offre de soins a été élaborée et implantée par le département de pharmacie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les offres de soins pourraient être consultées pendant l'inspection. SVP, les rendre disponibles sur demande des inspecteurs.
2. Une démarche structurée a été mise en place pour définir l'offre de soins. Elle tient compte des besoins spécifiques des clientèles de l'installation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comment l'offre de soins a-t-elle été développée?
3. L'offre de soins précise le niveau d'intensité de surveillance de la thérapie requis auprès des différentes clientèles au sein de l'installation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'offre de soins présente un cadre de référence des activités du pharmacien auprès des différentes clientèles. Si aucune offre de soins n'est développée, vérifier ce que font les pharmaciens comme types d'interventions et comment ils vérifient l'impact de la thérapie sur la santé du patient.
4. Des moyens sont en place pour assurer la pérennité des soins pharmaceutiques à chaque assignation définie dans l'offre de soins.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour s'assurer que les unités couvertes par des pharmaciens le sont tout au long de l'année.
5. Une offre de services a été élaborée et implantée par le département de pharmacie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les offres de services pourraient être consultées pendant l'inspection. SVP, les rendre disponibles sur demande des inspecteurs.
6. Une démarche structurée a été mise en place pour définir l'offre de services. Elle tient compte des besoins spécifiques des clientèles de l'installation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comment l'offre de services a-t-elle été développée? Sur quels principes est basée l'offre de services?

ORGANISATION ET SÉCURITÉ DES SOINS ET SERVICES PHARMACEUTIQUES

	<i>À l'usage de l'inspecteur</i>				Commentaires
	Oui	Non	Oui	Non	
7. L'offre de services précise entre autres les activités du pharmacien à la validation des ordonnances.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si aucune offre de services n'est développée, vérifier quelles activités sont réalisées par le pharmacien à la validation des ordonnances.
8. Les offres de soins et services sont diffusées auprès des professionnels de l'installation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
9. Un plan d'effectifs est élaboré en fonction des offres de soins et services.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan prévoit que le personnel professionnel et technique soit en nombre suffisant pour assurer la qualité et la sécurité des services offerts et répondre aux besoins des patients.
10. Des politiques et procédures ont été élaborées et mises en place pour encadrer le travail dans la pharmacie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les politiques et procédures du département sont écrites. De plus, elles sont connues du personnel, adaptées à l'installation, mises en place et mises à jour sur une base régulière.
11. Des moyens sont mis en place pour évaluer la chaîne de travail à la validation des ordonnances et l'optimiser pour qu'elle soit efficace et sécuritaire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour limiter les délais • Pour gérer les périodes de pointe et la charge de travail associée • Pour réévaluer la chaîne de travail et s'assurer de son efficacité
12. Les différentes tâches du personnel professionnel et technique à chaque assignation sont bien définies et connues des personnes concernées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
13. Les heures d'ouverture de la pharmacie sont établies en fonction des besoins des patients et de la mission de l'installation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

ORGANISATION ET SÉCURITÉ DES SOINS ET SERVICES PHARMACEUTIQUES

	<i>À l'usage de l'inspecteur</i>				Commentaires
	Oui	Non	Oui	Non	
14. En dehors des heures d'ouverture de la pharmacie, un système de garde est implanté.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
15. L'accès à la pharmacie centrale et aux pharmacies satellites est limité au personnel autorisé seulement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Incluant les pharmacies de cliniques externes le cas échéant (oncologie, urgence, etc.).
16. La délégation des tâches techniques est optimisée afin de libérer le personnel professionnel.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ex. : collecte de renseignements, BCM, priorisation des ordonnances, saisie des ordonnances, préparation et emballage des médicaments, filtration des appels, commandes, inventaires, réserves, chariots d'urgence et gestion des communs, VCC, orientation du personnel technique.
17. La délégation des tâches techniques est conforme à la norme 2010.01 sur la délégation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S'assurer entre autres qu'un contrôle de qualité est en place.
18. Le logiciel informatique permet de répondre aux besoins du département de pharmacie en lien avec la validation des ordonnances, le service des médicaments et les activités cliniques des pharmaciens.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consigner des notes, consigner et imprimer BCM, planifier et assigner des suivis, différents services, gestion des préparations stériles, etc.
19. Il existe un plan d'urgence en cas de panne ou de problèmes techniques dans la pharmacie de l'installation. Il est connu de tous.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

ORGANISATION ET SÉCURITÉ DES SOINS ET SERVICES PHARMACEUTIQUES

			À l'usage de l'inspecteur		
			Oui	Non	Commentaires
<p>20. Un mécanisme de documentation et d'analyse des erreurs médicamenteuses est en place et inclut les erreurs interceptées à la pharmacie avant que le médicament ne se rende à l'unité de soins.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inclus les formulaires gouvernementaux (rapports de déclaration d'incident ou d'accident AH-223) ET une évaluation des erreurs dans la pharmacie comme telle (registre des erreurs).
<p>21. Des interventions sont effectuées dans le département pour sensibiliser à l'importance de la confidentialité et en prévenir et gérer les bris, s'il y a lieu.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

GESTION DE L'ORDONNANCE ET SURVEILLANCE DE LA THÉRAPIE MÉDICAMENTEUSE

	<i>À l'usage de l'inspecteur</i>				Commentaires
	Oui	Non	Oui	Non	
22. Pour les médicaments ou situations à risque, des mesures sont en place pour sécuriser la rédaction des ordonnances (ex. : gabarits standardisés d'ordonnances, protocoles, règles d'utilisation, etc.).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vérifier qu'un encadrement des ordonnances à risque existe.
23. Les pharmaciens sont impliqués dans l'élaboration et la mise à jour de tout document relatif aux médicaments dans l'installation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Exemples de documents : protocoles, gabarits standardisés pour la rédaction des ordonnances, feuillets d'information, règles d'utilisation, etc.
24. Le mode de transmission des ordonnances à la pharmacie est sécuritaire, efficace et adapté aux besoins de l'équipe traitante et des pharmaciens.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour s'assurer que la saisie et la validation respectent la séquence des ordonnances • Pour prévenir les risques associés au mode de transmission • Pour s'assurer que les délais soient raisonnables.
25. Des mesures sont en place pour rendre systématiques la collecte, la mise à jour et la saisie des renseignements généraux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Poids, taille, allergies, grossesse et allaitement, antécédents, intention thérapeutique ou raison d'admission : trouvés dans les dossiers informatiques de la pharmacie.
26. Un BCM est réalisé à partir du MSTP pour le patient :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le BCM implique une collecte de renseignements dans le but d'élaborer le meilleur schéma thérapeutique possible (MSTP), la comparaison entre les ordonnances inscrites au dossier et la conciliation des divergences avec le prescripteur.</p> <p>MSTP : correspond à la liste des médicaments pris par le patient en tenant compte de l'historique d'adhésion.</p> <p>En inspection : préciser ce qui est fait dans l'installation.</p>
b) Lors du transfert entre unités de soins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

GESTION DE L'ORDONNANCE ET SURVEILLANCE DE LA THÉRAPIE MÉDICAMENTEUSE

	<i>À l'usage de l'inspecteur</i>				Commentaires
	Oui	Non	Oui	Non	
c) Lors du transfert entre installations ou établissements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
d) Lors du congé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
27. Toutes les ordonnances individuelles et collectives concernant la thérapie médicamenteuse sont intégrées au profil du patient et validées par un pharmacien	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CH et CHSLD
a) Pour les patients admis dans l'installation					
b) Pour les patients en observation à l'urgence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
c) Pour les patients externes qui reçoivent un médicament dans l'installation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ex. : hémodialyse, médecine ambulatoire, clinique externe d'oncologie, etc.
28. La saisie des ordonnances et leur validation sont réalisées par une personne différente.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
29. L'étiquette et les autres documents liés à l'ordonnance s'impriment uniquement après la validation de l'ordonnance par le pharmacien.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
30. Les ordonnances requérant un traitement urgent sont identifiées et traitées de façon prioritaire à la pharmacie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

GESTION DE L'ORDONNANCE ET SURVEILLANCE DE LA THÉRAPIE MÉDICAMENTEUSE

	<i>À l'usage de l'inspecteur</i>				Commentaires
	Oui	Non	Oui	Non	
31. Les ordonnances sont validées par un pharmacien avant la première administration durant les heures d'ouverture de la pharmacie, y compris pour les médicaments disponibles dans les cabinets décentralisés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
32. Les ordonnances rédigées en dehors des heures d'ouverture de la pharmacie sont validées par un pharmacien le plus rapidement possible, avec un délai maximal de 24 heures.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le délai est adapté au risque et à la situation du patient.
33. Des mesures sont en place pour analyser et contrôler l'utilisation des médicaments disponibles dans les cabinets décentralisés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La dérogation est encadrée et autorisée uniquement dans les situations urgentes. Un contrôle et une analyse des dérogations effectuées par le personnel infirmier sont mis en place pour s'assurer qu'elle ne soit faite que dans des circonstances autorisées.
34. Tous les pharmaciens ont accès à leur poste de travail aux différents logiciels et ressources nécessaires pour effectuer leurs tâches.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vérifier pour tous les pharmaciens, peu importe leur poste de travail, à la validation des ordonnances ou à l'unité de soins. Liste non exhaustive : logiciel de la pharmacie, DSQ, logiciel de résultats d'analyse de laboratoire, logiciel d'aide à la décision interfacée, DMÉ si disponible, logiciel de détection des interactions en oncologie, etc.
35. L'environnement de travail est propice à la concentration et des mesures sont en place pour réduire les interruptions dans le travail du pharmacien.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ex. : niveau de bruit dans le département, filtration des appels, communication entre ATP et pharmaciens ...
36. Les activités autorisées selon la Loi modifiant la Loi sur la pharmacie (Loi 31) sont implantées dans l'établissement et les pharmaciens peuvent les appliquer.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vérifier les activités mises en place; si des pharmaciens pratiquent en partenariat, une vérification des ententes pourrait être faite par l'inspecteur.

GESTION DE L'ORDONNANCE ET SURVEILLANCE DE LA THÉRAPIE MÉDICAMENTEUSE

	<i>À l'usage de l'inspecteur</i>				Commentaires
	Oui	Non	Oui	Non	
37. Une révision périodique de la thérapie médicamenteuse est réalisée par un pharmacien pour les patients en CHSLD.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vérifier quand sont faites les révisions de thérapie (admission, nouvelle ordonnance, annuellement, etc.).
38. Des mesures sont en place pour permettre le suivi des interventions réalisées par le pharmacien à la validation des ordonnances ou tout autre suivi initié par ce pharmacien.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ex. : module clinique de logiciel, agenda, rappels électroniques?
39. Des moyens sont en place pour assurer la continuité des soins et le partage de renseignements entre :					
a) Les pharmaciens à la validation des ordonnances et les autres pharmaciens impliqués dans les soins au patient dans l'installation ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ex. : accessibilité aux notes des pharmaciens autant à la validation des ordonnances qu'à l'unité de soins.
b) Les pharmaciens d'une même unité de soins ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
c) Les pharmaciens à la validation des ordonnances et les autres professionnels impliqués ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
d) Les pharmaciens de l'installation et les pharmaciens communautaires impliqués auprès du patient lors du congé de ce dernier ou lorsqu'il est suivi en clinique externe (ex. : plan de transfert, plan de suivi conjoint, etc.).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

GESTION DE L'ORDONNANCE ET SURVEILLANCE DE LA THÉRAPIE MÉDICAMENTEUSE

			<i>À l'usage de l'inspecteur</i>		Commentaires
	Oui	Non	Oui	Non	
<p>40. Des moyens sont en place pour faciliter la consignation des notes et activités de surveillance de la thérapie médicamenteuse au dossier informatique de la pharmacie et au dossier médical.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

GESTION ET PRÉPARATION DES MÉDICAMENTS

	<i>À l'usage de l'inspecteur</i>				Commentaires
	Oui	Non	Oui	Non	
41. L'aménagement des espaces de travail est adéquat et contribue à la qualité et la sécurité des soins et services.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Entre autres, les espaces sont propres, de superficie adéquate et libres de tout objet inutile.
42. L'équipement nécessaire est disponible afin que chaque membre de l'équipe puisse s'acquitter de ses tâches de manière sécuritaire et efficace.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Équipement matériel : ordinateurs, imprimantes, imprimantes à étiquettes, téléphone, équipements de protection individuelle, etc.
43. La fréquence des re-services est adaptée aux besoins des patients et des équipes traitantes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vérifier les re-services en fonction du type de soins (CH, CHSLD, etc.)
44. Le mode d'emballage utilisé pour les médicaments est sécuritaire et adapté aux besoins du personnel, aux besoins des patients et au type de soins.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Adapté au type de soins : ex : unidose pour soins aigus. Multidose possible pour soins chroniques (évaluer gestion des changements).
45. Les doses préparées par le département de pharmacie sont prêtes à administrer sans autre modification par le personnel infirmier :					
a) Médicaments administrés par voie orale (ex : méthadone, vancomycine per os, doses pédiatriques, etc.) ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
b) Médicaments administrés par voie parentérale fréquemment utilisés ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La proportion des médicaments injectables préparés par la pharmacie est optimisée.

GESTION ET PRÉPARATION DES MÉDICAMENTS

	<i>À l'usage de l'inspecteur</i>				Commentaires
	Oui	Non	Oui	Non	
46. Pour les médicaments servis en format multidose, les quantités sont restreintes et adaptées à la fréquence des renouvellements.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
47. La médication des congés temporaires est préparée par la pharmacie selon une procédure établie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
48. Lors de programmes d'auto-administration des médicaments par le patient, la médication est préparée par la pharmacie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
49. Les préparations magistrales non stériles sont effectuées conformément à la norme 2012.01.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Regarder l'espace prévu pour les préparations magistrales : équipement de protection individuelle disponible, registre de préparations disponible et utilisé, installations conformes (surfaces de travail lavables, absence de tapis, joints scellés, absence de tablettes ouvertes ou d'objets divers entreposés dans l'aire dédiée). Questionner le type de préparation faite (1,2 ou 3).
50. Un mécanisme est en place pour la gestion des rappels de médicaments (par les compagnies ou Santé Canada) et les médicaments en rupture d'inventaire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
51. Des mécanismes sont en place pour la gestion des médicaments pour études cliniques, des médicaments hors formulaire, des échantillons et des médicaments obtenus via le Programme d'accès spécial.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

GESTION ET PRÉPARATION DES MÉDICAMENTS

	<i>À l'usage de l'inspecteur</i>				Commentaires
	Oui	Non	Oui	Non	
52. L'utilisation de la médication personnelle des patients est encadrée par le département de pharmacie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
53. Concernant les médicaments au commun :					
a) Une liste de ceux-ci est établie afin de limiter les risques et répondre aux besoins des patients ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
b) Seuls les médicaments de cette liste se retrouvent dans les communs des unités de soins ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
c) Un processus de gestion des médicaments périmés est en place ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
d) Un contrôle est effectué régulièrement par le département de pharmacie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
54. L'accès aux médicaments sur les unités de soins et/ou en dehors des heures d'ouverture de la pharmacie est encadré en fonction des besoins des patients et des risques possibles.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Armoires de nuit, cabinets, communs, pharmacie de dépannage, etc. Uniquement accessibles au personnel autorisé selon des modalités d'utilisation établies par le département de pharmacie.
55. Le département de pharmacie est impliqué dans la gestion de la médication d'urgence comme les coffrets d'urgence ou les chariots de réanimation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

GESTION ET PRÉPARATION DES MÉDICAMENTS

	<i>À l'usage de l'inspecteur</i>				Commentaires
	Oui	Non	Oui	Non	
56. Des moyens sont en place afin de s'assurer du respect de la chaîne de froid autant dans la pharmacie que sur les unités de soins.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réfrigérateurs biomédicaux dans la pharmacie (registres de température, alarmes, etc.) Réfrigérateurs aux unités de soins : présence de thermomètres, registres de température, propreté, utilisation uniquement pour des médicaments, type de réfrigérateur. Gestion des médicaments réfrigérés livrés aux unités de soins et aux autres installations : mode de livraison adapté (glacière), gestion une fois arrivée à l'étage, etc.
57. Le système de livraison des médicaments assure le transport sécuritaire et dans des délais adaptés à l'urgence de la situation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Autant pour les soins aigus que chroniques; adapté au type de soins.
58. Un mécanisme est en place pour la gestion des médicaments périmés à la pharmacie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
59. Un processus de gestion des médicaments retournés à la pharmacie (retours) est en place.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
60. La destruction des médicaments et des instruments est encadrée, sécuritaire et respecte les normes légales et environnementales.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inclus stupéfiants, médicaments dangereux, etc.
61. Des mécanismes de contrôle des stupéfiants, drogues contrôlées et substances ciblées sont en place et permettent de détecter, analyser et prévenir tout écart d'inventaire, vol, perte ou diversion pour tous les lieux d'entreposage (ex. : pharmacie et unités de soins).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

GESTION ET PRÉPARATION DES MÉDICAMENTS

			<i>À l'usage de l'inspecteur</i>		
	Oui	Non	Oui	Non	Commentaires
62. Pour les stupéfiants, des moyens sont en place à la pharmacie et à l'unité de soins pour réduire les risques pour les patients.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Séparation et identification claire dans l'inventaire de la pharmacie pour les stupéfiants à haute concentration;</p> <p>Identification au nom des patients lors de service à l'unité de soins et séparation des produits pour les stupéfiants à haute concentration;</p> <p>Interventions sur les prescriptions de stupéfiants à doses multiples.</p>
63. La gestion des médicaments à risque est encadrée dans la pharmacie et des mesures sont en place pour sécuriser leur utilisation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les médicaments à risque (ex. : niveau d'alerte élevé, électrolytes concentrés) sont clairement identifiés (à la pharmacie, sur les étiquettes, sur la FADM, sur les unités de soins, etc.); des moyens sont en place pour sécuriser l'administration (ex. : double vérification indépendante).</p>
64. La gestion des matières et médicaments dangereux est effectuée de façon sécuritaire autant pour le personnel que pour les patients.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Compte-pilules séparées, gants, précautions pour personnel féminin avec grossesse active ou prévue, etc.</p>

SOINS ET SERVICES PHARMACEUTIQUES EN ONCOLOGIE

CLINIQUE EXTERNE D'ONCOLOGIE	À l'usage de l'inspecteur				Commentaires
	Oui	Non	Oui	Non	
65. En oncologie, des mesures sont en place pour sécuriser la rédaction et la validation des ordonnances.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ex. : ordonnances de chimiothérapie rédigées avec des gabarits standardisés et validés; double validation; double vérification.
66. Des mesures sont en place pour rendre systématiques la collecte, la mise à jour et la saisie des renseignements généraux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Poids, taille, allergies, grossesse et allaitement, antécédents, indication de traitement : trouvés dans les dossiers informatiques.
67. L'histoire pharmacothérapeutique du patient est réalisée et mise à jour régulièrement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour s'assurer d'avoir un dossier à jour, notamment pour les patients sous thérapie à long terme.
68. La saisie des ordonnances et leur validation sont réalisées par une personne différente.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
69. Les ordonnances sont validées par un pharmacien avant la première administration.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour la chimiothérapie et la prémédication. Lorsque remise au patient, la prémédication est servie par un pharmacien.
70. Le pharmacien est impliqué dans la vérification de l'impact de la thérapie médicamenteuse antinéoplasique chez le patient incluant le suivi de l'adhésion, de l'efficacité et des effets indésirables.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

SOINS ET SERVICES PHARMACEUTIQUES EN ONCOLOGIE

CLINIQUE EXTERNE D'ONCOLOGIE	À l'usage de l'inspecteur				Commentaires
	Oui	Non	Oui	Non	
71. L'offre de soins précise l'implication du pharmacien en oncologie auprès des patients ayant une ordonnance de médicament anticancéreux par voie orale (MAVO).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'offre de soins précise le rôle du pharmacien d'oncologie dans l'évaluation initiale de l'ordonnance, la vérification de l'impact, l'enseignement et prévoit la continuité des soins avec le pharmacien communautaire.
72. À la pharmacie d'oncologie, l'environnement de travail est propice à la concentration et des mesures sont en place pour réduire les interruptions dans le travail du pharmacien.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
73. Des mesures sont mises en place afin que les médicaments dangereux et matières dangereuses soient utilisés de façon à assurer la sécurité du personnel, des patients et des aidants.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ex. : procédure en cas de déversement, amorce des tubulures, informations fournies aux patients pour la gestion à domicile, etc.